



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE



04

MOT DU
PRÉSIDENT

DONNÉES GÉNÉRALES

06

LA FONDATION :
POURQUOI ET COMMENT ?

07

LA FONDATION EN
QUELQUES CHIFFRES

08

LES BÉNÉFICIAIRES DE
LA FONDATION

LES INSTANCES

10

LES INSTANCES DE
DÉCISION

13

LES RELATIONS AVEC
LES PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS

LES ACTIVITÉS

16

LA SOLIDARITÉ
FINANCIÈRE

18

L'ACCÈS AU
LOGEMENT

20

LES SÉJOURS
JEUNES

21

LES VACANCES
FAMILLE

22

LE KIOSQUE
SPECTACLES

22

LA BILLETTERIE EN
LIGNE

23

LE RÉSEAU
COMMERÇANT ET LES
VENTES TEMPORAIRES

24

LA MÉDIATHÈQUE

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

26

LES RESSOURCES
HUMAINES

27

LES RESSOURCES
FINANCIÈRES

LA COMMUNICATION ET LES ÉVÈNEMENTS

31

LA STRATÉGIE DE
COMMUNICATION

32

LA FONDATION
DIGITALE

33

LA FONDATION À LA
RENCONTRE DES
BÉNÉFICIAIRES

34

LES ÉVÈNEMENTS





LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette pandémie nous a aussi montré que notre organisation doit évoluer. Il y a aujourd'hui tout un panel de solutions techniques notamment, qui peuvent nous permettre d'être présents à vos côtés en toutes circonstances ou occasions. Nous y travaillons.

Au moment où j'écris ces lignes, l'action de la fondation, à l'image de celle du pays tout entier, est considérablement perturbée par la pandémie du Covid-19. Notamment, le service vacances/loisirs de la FLL travaille d'arrache-pied pour maintenir une offre de qualité à vos enfants s'agissant des colonies de l'été 2020.

Cette épreuve est pour notre fondation (qui appartient à tous les agents, actifs et administratifs, de l'Etat ou de la Ville de Paris affectés à la préfecture de police) riche d'enseignements.

Elle nous a convaincu(e)s que certaines missions, dont le logement social ou la solidarité financière, ne souffrent pas d'interruption.

Pendant ce 2ème trimestre, la FLL a assuré une permanence au terme de laquelle aucun jeune gardien de la paix nouvellement affecté, qui nous a été signalé par le bureau du logement de la PP, ne s'est trouvé sans solution de logement d'urgence. De même, toutes les demandes de prêt social ont été honorées. Cette action sociale de proximité justifie notre existence depuis 1950.

Pour autant, comme chaque année, vous trouverez dans ces pages un résumé complet des actions et de la vie de la FLL tout au long de l'année 2019. J'espère qu'au terme de votre lecture, vous serez convaincu.e.s de l'enthousiasme déployé par les équipes de la FLL pour vous offrir à la fois une action sociale de qualité et de proximité et des propositions de vacances et de loisirs toujours plus intéressantes. Et depuis 2019, tout ceci vous est proposé, au-delà des outils d'échange habituels, sur les réseaux sociaux.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous assure de mon entier dévouement.

Solidairement,

**PRÉFÉT HONORAIRE
PIERRE-ANDRÉ PEYVEL**

PRÉSIDENT DE LA FONDATION LOUIS LÉPINE



DONNÉES GÉNÉRALES

LA FONDATION : POURQUOI ET COMMENT ?

Les missions et les valeurs de la fondation

La Fondation Louis Lépine œuvre à **l'action sociale de la préfecture de police** depuis 1950.

Animée par les valeurs de solidarité, d'équité et d'accessibilité, elle est engagée dans les missions suivantes :

- L'aide et la **solidarité financière** (prêts sociaux, bourses, dons aux familles des personnels victimes du devoir)
- L'aide au **logement** (gestion de résidences et garanties de loyer)
- L'organisation de **prestations culturelles** (notamment les vacances jeunes et la gestion d'une médiathèque) et de **loisirs**

Public ou privé ?

La Fondation Louis Lépine, reconnue d'utilité publique à sa création, est une **personne morale de droit privé** chargée d'une mission d'intérêt général. Ses salariés relèvent donc du Code du travail et non du statut général de la fonction publique. Elle met en œuvre des prestations sociales, « conformément aux objectifs fixés par le préfet de police » (article 1er des statuts du 2 mai 2016).

Gouvernance de la fondation

La Fondation bénéficie depuis 2016 d'un cadre juridique conforme au droit des fondations. Son conseil d'administration est composé de 3 collèges :

- Six membres de droit représentant le ministère de l'intérieur, la préfecture de police et la Ville de Paris
- Quatre personnalités qualifiées
- Six représentants bénéficiaires.

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de la fondation. Il vote notamment les budgets et approuve les comptes.

Le président de la fondation est élu parmi les membres de son conseil d'administration. Le directeur de la fondation est nommé par le président, après avis du conseil d'administration. Il dirige les services de la fondation et assiste de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration et du bureau.

Les ressources de la fondation

Les ressources financières sont constituées de **subventions de l'État et de la Ville de Paris** (budget spécial de la préfecture de police) et de ressources propres.



LA FONDATION EN QUELQUES CHIFFRES

	PP
Effectifs PN	30 891
Effectifs actifs	27 671
dont CDD	287
dont CC	1 343
dont CEA	24 871
dont ADS	1 170
Effectifs PATS MI	3 220
Effectifs sous statut AP	3 080
Effectifs totaux PP	33 971

Si l'on compte les agents et leurs familles, c'est près de 100 000 bénéficiaires que la fondation sert.

Répartition des effectifs de la préfecture de police au 31 décembre 2019



Solidarité financière

226 prêts accordés



Logement

204 agents logés
69 nouveaux actes de caution



Séjours jeunes

1 025 séjours effectués



Vacances famille

2 021 subventions
versées



Loisirs - billetterie

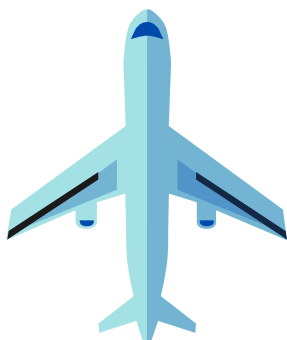
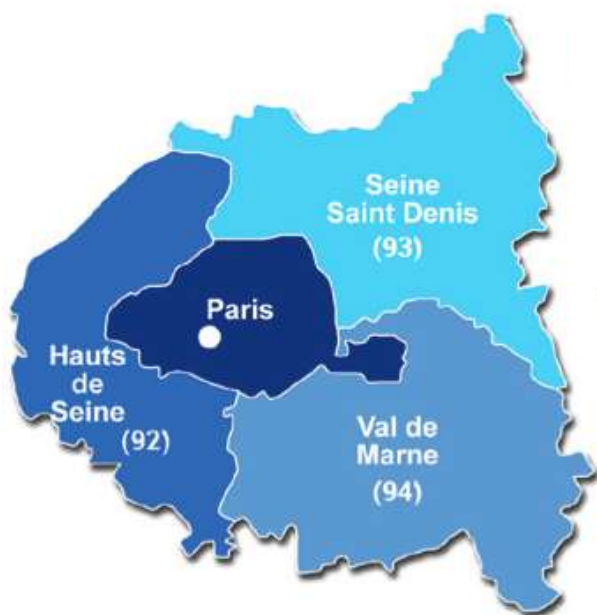
38 753 produits commandés en ligne
8 285 places de spectacles distribuées



Arbre de Noël

10 200 agents et enfants présents
4 993 cadeaux et bons distribués

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA FONDATION



Agents actifs ou administratifs affectés à la préfecture de police de Paris intra-muros ou dans un service de la police d'agglomération (92-93-94) et leurs familles

Agents des services du SGAMI localisés à Versailles et au Chesnay (78) : DFCPP, SAI, DOSTL, DRH et leurs familles

Agents affectés à la préfecture déléguée à la sécurité des plateformes aéroportuaires de Paris - Charles de Gaulle, Paris - Orly et de Paris - Le Bourget et leurs familles



LES INSTANCES

LES INSTANCES DE DÉCISION

GOVERNANCE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts du 2 mai 2016 ont doté la Fondation Louis Lépine d'un cadre juridique conforme au droit des fondations qui définit une gouvernance équilibrée. Le conseil d'administration, dont le président est élu parmi ses membres, compte seize membres répartis en trois collèges. Le bureau est composé de quatre membres : président, vice-président, secrétaire et trésorier.

6 MEMBRES DE DROIT

- 2 représentants de la ville de Paris
- 1 haut fonctionnaire nommé par le ministre de l'intérieur
- Le directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
- Le préfet SGA
- Le directeur des ressources humaines

4 PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- 2 membres choisis en raison de leur compétence dans le domaine de l'action sociale
- 1 représentant des principales mutuelles des agents de la PP
- 1 représentant de la sous-direction de l'action sociale du ministère de l'intérieur

6 REPRÉSENTANTS BÉNÉFICIAIRES

- 4 représentants des organisations syndicales des personnels de l'État
- 2 représentants des organisations syndicales des personnels des administrations parisiennes

ZOOM SUR UNE PERSONNALITÉ QUALIFIÉE

M. Arnaud ROZAN



Arnaud Rozan est la personnalité qualifiée proposée par le préfet de police pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Louis Lépine.

Directeur général délégué de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), Arnaud Rozan a été conseiller auprès du ministre de la Famille et a occupé les fonctions de Directeur adjoint des politiques à la CNAF. A ce titre, il a participé à la conception et à la mise en place de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et du Revenu de Solidarité Active (RSA).

LES PRINCIPALES DÉCISIONS ADOPTÉES EN 2019

En 2019, le bureau a été réuni à 4 reprises (27/02, 05/06, 11/09, 28/11)

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois (27/03, 26/06, 15/10, 08/01/2020)

Le conseil d'administration a adopté les principales décisions suivantes :



01

ORGANISATION INTERNE DE LA FONDATION

En janvier 2019, une grande réorganisation des services a été engagée à la fondation.

L'observation du fonctionnement des services avait révélé que certains responsables hiérarchiques supervisaient des personnes dont le métier n'étaient pas le même que le leur. Le but de cette réforme était que chaque coeur de métier soit relié à un responsable hiérarchique unique, ce qui a permis une plus grande cohérence dans l'organigramme de la Fondation.

02

MÉCANISME DU QUOTIENT FAMILIAL

Le projet de modulation des subventions vacances familles et enfant a été adopté en avril 2019. Il a pour but de faire évoluer les modalités d'attribution des subventions par le passage au quotient familial (QF). Cette réforme devrait permettre d'augmenter les demandes de dossiers d'agents aux revenus les plus faibles, et ce, à compter des séjours 2020.

03

BUDGET ET FINANCES

- La stratégie d'utilisation de la réserve financière de la fondation a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration (CA du 27/03/2019)
- L'affectation du résultat net comptable excédentaire de l'exercice 2018 a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration (CA du 26/06/2019)
- L'actualisation de la dotation initiale a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration (CA du 26/06/2019)
- La proposition de transfert budgétaire a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration (CA du 15/10/2019)

04

AIDE FINANCIÈRE AUX VICTIMES DU DEVOIR

Au lendemain du décès des 4 agents de la préfecture de police, le 3 octobre 2019, la préfecture de police a identifié la Fondation Louis Lépine comme responsable du recueil et de la distribution aux familles des victimes des dons des particuliers.

05

CRÉATION DU RÉSEAU COMMERÇANTS

Dans le cadre de son action sociale, la fondation a développé en 2019 un réseau de partenaires qui s'engagent à procurer un avantage ou un traitement particulier aux agents. Ces avantages traduisent la considération que les parisiens portent à leur policiers afin d'améliorer leur cadre de vie.

06

APPELS D'OFFRE PUBLICS

L'année 2019 a été marquée par les appels d'offres suivants :

- Conception, développement et maintenance du nouveau site internet de la FLL
- Mise à disposition et exploitation de nouveaux distributeurs automatiques de boissons
- Nouveaux contrats d'assurances de la FLL

07

SÉJOURS JEUNES : NOUVELLES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

En partenariat avec la Fondation Jean Moulin et la Fondation d'Aguesseau, la Fondation Louis Lépine participe à des visites de contrôles des centres de vacances dans lesquels les enfants des bénéficiaires se rendent en séjour. Ces visites permettent de vérifier sur place la qualité de l'accueil réservé en termes d'installations et d'activités.

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

LA CONVENTION CADRE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Une convention cadre entre l'État (préfecture de police), la ville de Paris et la Fondation Louis Lépine, pour l'action sociale en faveur des personnels de la préfecture de police, signée le 10 février 2017, définit les actions à caractère social confiées par le préfet de police à la Fondation Louis Lépine :

- L'organisation de l'arbre de Noël de la préfecture de police
- L'organisation de séjours de vacances au bénéfice des enfants des agents de la préfecture de police
- L'aide au logement par le cautionnement de logements loués par des bailleurs privés
- La mise à disposition de distributeurs automatiques au bénéfice des personnels.

Cette convention encadre également les moyens matériels, logistiques et financiers mis à la disposition de la Fondation Louis Lépine par le préfet de police pour l'accomplissement de ces missions.

Moyens matériels

- Locaux (dont énergie, fluides, entretien)
- Matériel d'infographie (dont soutien technique)
- Matériel de reprographie (dont configuration et maintenance)

Moyens logistiques

- Droit d'installation de distributeurs automatiques sur une liste de sites définis
- Maintenance et exploitation des postes de travail
- Espaces de stockage des données numériques

Moyens financiers

Des subventions sont attribuées pour la réalisation des actions telles que l'organisation de l'arbre de Noël, des séjours jeunes ou le cautionnement des logements privés proposés par le bureau du logement de la sous-direction à l'action sociale de la préfecture de police. Ces subventions sont attribuées au moyen de conventions précisant expressément les objectifs et les modalités d'organisation qui incombent à la fondation. Lors de la présentation de son bilan annuel, la fondation intègre dans ses comptes la valorisation de ces moyens.

LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 - 2019

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée entre la ville de Paris, le ministère de l'intérieur, la préfecture de police et la fondation Louis Lépine en 2017 fixe pour trois années à la FLL des objectifs qui se déclinent autour de trois axes :

- L'amélioration de la pertinence des prestations proposées en matière de solidarité financière, de logement et de loisirs
- La consolidation du modèle économique de la fondation
- L'optimisation des fonctions supports.

Depuis 2017, la fondation s'est employée à réaliser les objectifs qui lui avait été assignés :

L'amélioration de la pertinence des prestations

La fondation mène depuis 2016 des enquêtes de satisfaction afin de **répondre** de la manière la **plus adéquate possible** aux attentes des bénéficiaires.

- Un nombre croissant de prestations proposées par la fondation est accessible en ligne (carte des loisirs, contremarques du kiosque spectacles) afin de répondre aux besoins des bénéficiaires affectés en petite couronne.
- Les taux d'intérêts des prêts proposés sont régulièrement ajustés pour être les plus bas possibles. Les frais de dossier des prêts sociaux ont été supprimés.
- De nouveaux prêts avec des motifs sociaux répondant aux attentes des agents ont été mis en place (transition énergétique, études supérieures).
- Les frais de location de DVD ont été supprimés.
- De nombreux partenariats ont été conclus dans le domaine du sport permettant d'assister à des rencontres sportives prestigieuses (football, handball, rugby, tennis).
- Les logements ont été rénovés afin d'améliorer les conditions d'accueil des agents nouvellement affectés à la préfecture de police.
- Le choix de l'arbre de Noël est opéré en tenant compte des avis émis par les agents lors des enquêtes de satisfaction.

La consolidation du modèle économique de la fondation

- Une attribution des logements efficiente a permis d'optimiser le taux d'occupation et de générer un excédent financier dans la gestion des résidences. La politique de **rénovation** (11 logements) couplée à une politique de **communication dans les écoles** a également contribué à cette amélioration.
- Le contrat avec la société Kalidéa, fournisseur de la plateforme digitale de la fondation a été renégocié et son coût divisé par deux.
- Le budget consacré aux loisirs a été maîtrisé.
- Dans le cadre de sa démarche de mécénat et dans l'attente d'une réponse de l'administration pour l'obtention d'un rescrit fiscal, une **charte de mécénat** a été créée.

L'optimisation des fonctions supports

- **Ressources humaines** : afin d'adapter sa politique de ressources humaines au nouveau statut des salariés, la fondation a préparé la mise en place des instances du personnel et adopté un **accord d'entreprise** qui lui est propre, validé par l'ensemble du personnel.
- **Communication** : en plus d'une lettre d'information quotidienne et de la création d'une page Facebook et Instagram, le service de la communication se déplace à la rencontre des bénéficiaires sur leur lieu de travail, lors des journées d'accueil des nouveaux agents mais aussi directement dans les écoles de police lorsque les élèves ont fait leur choix d'affectation.
- **Systèmes d'information** : la fondation travaille en étroite collaboration avec les services de la préfecture de police en charge de la conformité des systèmes d'information, sa priorité absolue étant la sécurité des données relatives aux identités des agents de la préfecture de police.

LES REPRÉSENTANTS DES BÉNÉFICIAIRES

La Fondation Louis Lépine associe, autant que de besoin, des représentants des bénéficiaires pour examiner des sujets relatifs aux principaux domaines de compétences de la fondation comme la solidarité financière, la communication, les actions sociales et culturelles et la distribution automatique.

Dans ce cadre, 54 réunions de travail ont été organisées en 2019, ainsi réparties :

- Solidarité financière : 46
- Action sociale et culturelle : 7
- Information et Communication : 1



LES ACTIVITÉS

LA SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

LES PRÊTS

2 types de prêts sont proposés aux ayants-droit pour s'adapter à leurs situations financières et à leurs conditions personnelles

Les prêts sociaux à taux zéro (PSTZ)

Le prêt social à taux zéro est destiné à répondre à des **situations difficiles** ou à couvrir des frais de première nécessité.

Voici la répartition des prêts sociaux à taux zéro attribués en 2019 :

- Primo affectation : 37
- Événement familial : 25
- Sous conditions de rémunération : 28
- Transition énergétique : 9
- Situation d'urgence sociale : 5



Les prêts sociaux à taux préférentiels (PSTP)

Le prêt social à taux préférentiel est destiné à financer des **dépenses de la vie quotidienne** (scolarité, permis de conduire, santé) ou à améliorer le cadre de vie (déménagement, travaux, frais locatifs, auto/moto) et est proposé avec des taux d'intérêts plus bas :

Durée : 12 à 36 mois => 1,30% au lieu de 1,80%

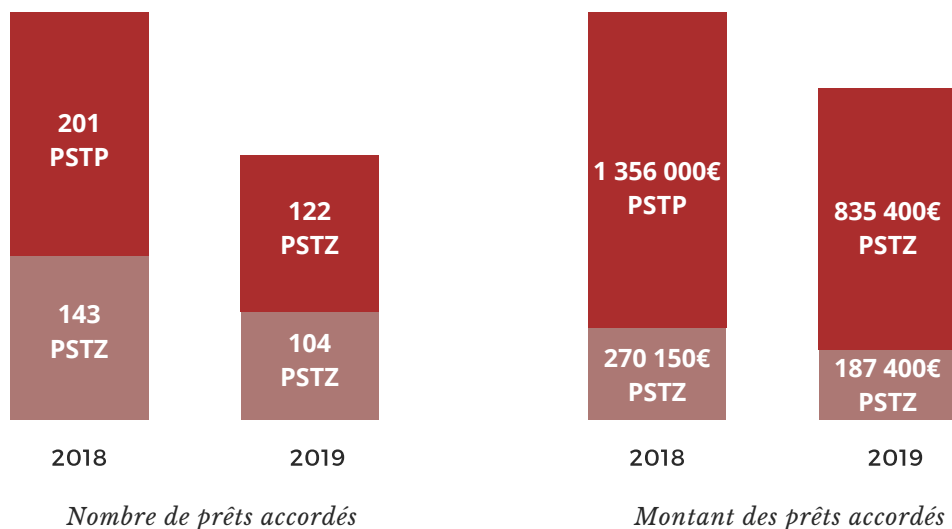
Durée : 48 à 60 mois => 2,10% au lieu de 2,60%

Voici la répartition des prêts sociaux à taux préférentiels attribués en 2019 :

- Vie quotidienne : 29
- Auto/moto : 52
- Aide au logement locatif : 15
- Travaux : 22
- Études supérieures : 4



Le volume des prêts :



LES BOURSES D'ÉTUDES AUX ORPHELINS

Chaque année, la Fondation Louis Lépine attribue des bourses d'études aux orphelins âgés de 16 à 24 ans poursuivant des études.

En 2019, la fondation a ainsi attribué **75 bourses** d'études pour un montant global de **107 395€**.



LES SUBVENTIONS INTERMINISTÉRIELLES POUR LES CENTRES DE LOISIRS ET LES CLASSES DÉCOUVERTES

Des subventions interministérielles pour réduire le coût des séjours des enfants dans les structures de vacances ou centres découvertes peuvent être attribuées lorsque l'indice majoré de rémunération des agents est inférieur à 490. Aucune limite n'est établie dans le cadre des séjours en centres de vacances spécialisées pour les personnes en situation de handicap.

En 2019, **138** dossiers ont été pris en charge pour un montant global de **19 641€** au titre des subventions interministérielles.

Depuis 2018, ces subventions sont gérées par la préfecture de police pour les agents dont l'action sociale est prise en charge par le budget de l'État et par la fondation pour les agents des administrations parisiennes dont l'action sociale est financée par le budget spécial de la préfecture de police.

ACCÈS AU LOGEMENT

LES RÉSIDENCES D'ACCUEIL

La fondation gère **140 logements** répartis dans trois résidences situées à Paris et en proche banlieue. Ils sont attribués directement par la Fondation Louis Lépine et par le bureau du logement de la sous-direction de l'action sociale de la préfecture de police. En 2019, **204 agents** de la préfecture ont été **logés** dans ces résidences.

Résidence	Type de logement	Population	Loyer mensuel
Kremlin - Bicêtre	11 cabines	Urgence	10€ / nuit
		Cadet de la République	15€ / semaine
	49 chambres (15m ²)	Agents de la préfecture de police	390€
	1 appartement d'urgence	Parents avec enfant	20€ / nuit
	41 studios doubles (35m ²)	Agent seul ou en couple	565€
		Parent seul avec enfant	250€
		Agents en co-location	340€
Sauffroy	14 studios individuels (de 15 à 25m ²)	Agents de la préfecture de police	de 317 à 419€
Bluets	24 studios doubles (34 ou 38m ²)	Agents de la préfecture de police	550€

Grille des tarifs des loyers en fonction des types d'appartements et la population concernée



LES RÉNOVATIONS

Au cours de l'année 2019, plusieurs rénovations ont été effectuées dans les résidences :

- **Kremlin-Bicêtre** : 10 logements (chambres et studios) ont été complètement rénovés, la literie a été changée dans chaque logement rénové, la salle commune à également été refaite et équipée en électro-ménager, 2 armoires de casiers individuels réfrigérés ont été installées
- **Sauffroy** : 5 logements ont été rénovés

LE TAUX D'OCCUPATION

À la fin de l'année 2019, le taux d'occupation des résidences d'accueil s'élevait à 86,72% contre 90,63% au 31 décembre 2018.

Le montant des loyers appelés s'établit à 601 351€ en 2019 contre 611 936€ en 2018.

LE CAUTIONNEMENT DES LOYERS

La fondation se **porte caution auprès des bailleurs privés** qui proposent leurs logements à la location, par l'intermédiaire des services de la préfecture de police, pour les fonctionnaires employés par cette dernière. Cette activité est financée à l'aide d'un fonds de garantie du ministère de l'intérieur et d'une subvention du budget spécial de la préfecture de police.

En 2019, la fondation s'est portée caution de **69 nouveaux baux**, tous pour des agents appartenant à un statut relevant de l'État .

Dans le même temps, la fondation :

- a recouvré 26 894 € auprès des locataires défaillants (23 879 € concernant des agents de l'état et 3 015 € s'agissant d'agents des administrations parisiennes)
- a versé aux propriétaires 12 364€ (12 271€ concernant les agents de l'état et 93€ s'agissant d'agents des administrations parisiennes)

Au 31 décembre 2019, le stock de garanties actives s'établissait à **1 522 cautions**.

LES SÉJOURS JEUNES

Cette activité est soutenue au bénéfice de 1 025 enfants grâce au financement de 42% du prix des séjours de vacances négociés. En 2019, **1 025 enfants** (contre 1 081 en 2018) ont bénéficié de 176 séjours proposés par la Fondation.



Le financement des séjours jeunes est tripartite. Le ministère de l'intérieur et le budget spécial de la préfecture de police ont versé une subvention d'un montant respectif de **150 550€** (contre 138 500 en 2018) et 160 000€, identique à celui de l'exercice 2018, et la Fondation a contribué sur ses fonds propres pour un montant de **104 786€** en 2019, contre 189 846€ en 2018.

La politique de la fondation en matière de subventionnement des vacances jeunes sur l'exercice 2019, a permis de réduire le coût de séjours des familles de **415 336€** (hors subventions interministérielles) soit **42% du prix d'achat** négocié par la FLL. Cela représente une réduction moyenne de 405€ par séjour.

FONDATION LOUIS LÉPINE

Vacances Jeunes - Hiver / Printemps 2019



FONDATION LOUIS LÉPINE

Vacances Jeunes - Été 2019



LES VACANCES

La Fondation Louis Lépine propose une gamme diversifiée de séjours de vacances, tant en France qu'à l'étranger, soit au moyen de ses partenariats directs soit au moyen de la billetterie en ligne. Dans les deux cas, les bénéficiaires utilisent un **code de réduction** leur permettant de bénéficier d'une remise.

Les bénéficiaires peuvent ensuite faire leurs demandes de **subventions** vacances à la fondation.

Les subventions vacances

Les demandes de subventions peuvent s'effectuer avant le départ en vacances, dès lors que l'agent est en possession d'une facture entièrement acquittée.

En 2019, la fondation a accordé des subventions pour un montant total de **247 104€** contre 210 059€ en 2018, soit une **hausse de 18%**.

Deux types de subventions cumulables

- La subvention «aide aux vacances» de 65 € par enfant est attribuée une fois par an (du 1er janvier au 31 décembre) pour les séjours en France et à l'étranger d'une durée de 7 jours minimum. Cette subvention reste inchangée et n'est pas modulée selon le quotient familial.
- La «subvention FLL» représente 15% de la facture du séjour en France ou à l'étranger dans la limite de deux fois par an. Cette subvention s'applique sur tous les séjours partenaires de 7 jours ou plus, seul(e) ou en famille. À compter du 01/01/2020, la subvention FLL sera modulée en fonction du quotient familial et représentera entre 9 et 18% du montant de la facture.



Les partenaires vacances

En 2019, la fondation a poursuivi sa stratégie de partenariats en direct dans le secteur des vacances, des salles de sport, du soutien scolaire et de l'équipement de domicile.

Les partenaires sélectionnés s'engagent à **accorder une remise aux bénéficiaires** et à **participer financièrement aux frais de communication** de la fondation. Les conventions de partenariat sont établies sans durée déterminée mais réévaluées chaque année au regard du degré de satisfaction des agents.

Soucieuse de développer des synergies avec d'autres acteurs du champ social, la fondation a établi depuis plusieurs années des partenariats avec les fondations d'Aguesseau et Jean Moulin.

La convention réserve aux bénéficiaires de la Fondation Louis Lépine les tarifs partenaires dans toutes les résidences de vacances gérées par ces deux fondations.



KIOSQUE SPECTACLES

Le kiosque spectacles offre la possibilité aux bénéficiaires d'assister à des spectacles variés à des tarifs très avantageux.

Ce service a distribué **8 285 places** en 2019. Les frais de services liés à la mise à disposition de ces spectacles s'élèvent à 1,50€ par place.



BILLETTERIE EN LIGNE

La fondation accorde une subvention de 10% (5% sur les parcs d'attractions) sur la billetterie en ligne de la valeur du billet pour un maximum de 10 billets par mois. Elle est attribuée automatiquement au moment de l'achat de la prestation.

En 2019, **15 603 prestations** ont été subventionnées pour un montant total de **105 664€** contre 13 605 prestations pour un montant total de 90 977€ en 2018. Les produits les plus demandés sont les billets de cinéma, les entrées pour les parcs d'attractions et les bons d'achat. En 2019, le nombre de produits commandés a baissé de 12 % (38 753 en 2017 contre 44 000 en 2018).



Autocollant apposé sur les vitrines des commerçants partenaires en 2019

LE RÉSEAU COMMERÇANTS

Dans le cadre de son action sociale, la fondation a développé en 2019 un réseau de partenaires qui s'engagent à **procurer un avantage ou un traitement particulier aux agents.**

Ces avantages traduisent la considération que le partenaire porte aux agents afin d'améliorer leur cadre de vie.

Les partenaires sont divisés en plusieurs catégories :

- Sport (salles de sport, équipements ...)
- Maison / Hi-tech
- Enfants (aide à domicile, loisirs ...)
- Beauté / Mode
- Gastronomie
- Auto-moto-bateau

LES VENTES TEMPORAIRES

La fondation organise pour ses bénéficiaires des ventes sur les différents sites de la préfecture avec des commerçants spécialisés dans la gastronomie, bijouterie fantaisie, maroquinerie, prêt-à-porter...

Les exposants exposent en moyenne 1 fois par mois sur chacun des sites suivants :

- Fondation Louis Lépine 1, rue Massillon Paris 4e
- Bastion, 36 rue du bastion, Paris 17e
- Direction territoriale de sécurité de proximité 92167-177, avenue Joliot Curie 92000 Nanterre
- Direction territoriale de sécurité de proximité 93115, rue de la république 93000 Bobigny
- Direction territoriale de sécurité de proximité 9411-19, boulevard Jean-Baptiste Oudry 94000 Créteil
- Commissariat du 12e, 80 avenue Domesnil, Paris 12e
- Thoréton 3, bis villa Thoréton Paris 15e
- Bessières 46, boulevard Bessières Paris 17e
- 92, boulevard Ney Paris 18e
- 71, rue Albert Paris 13e





LA MÉDIATHÈQUE

Installations

La médiathèque est située à l'entresol du bâtiment rue Massillon. Dotée d'un fonds documentaire de plus de **4 000 ouvrages**, 1 700 DVD et d'une cinquantaine de jeux de société, la médiathèque dispose également d'espaces de lecture et de postes informatiques connectés à internet.

Expositions et animations

En 2019, plusieurs expositions et animations ont été organisées au bénéfice des personnels de la préfecture de police.



Exposition "Les experts s'exposent", à partir du 17 janvier 2019

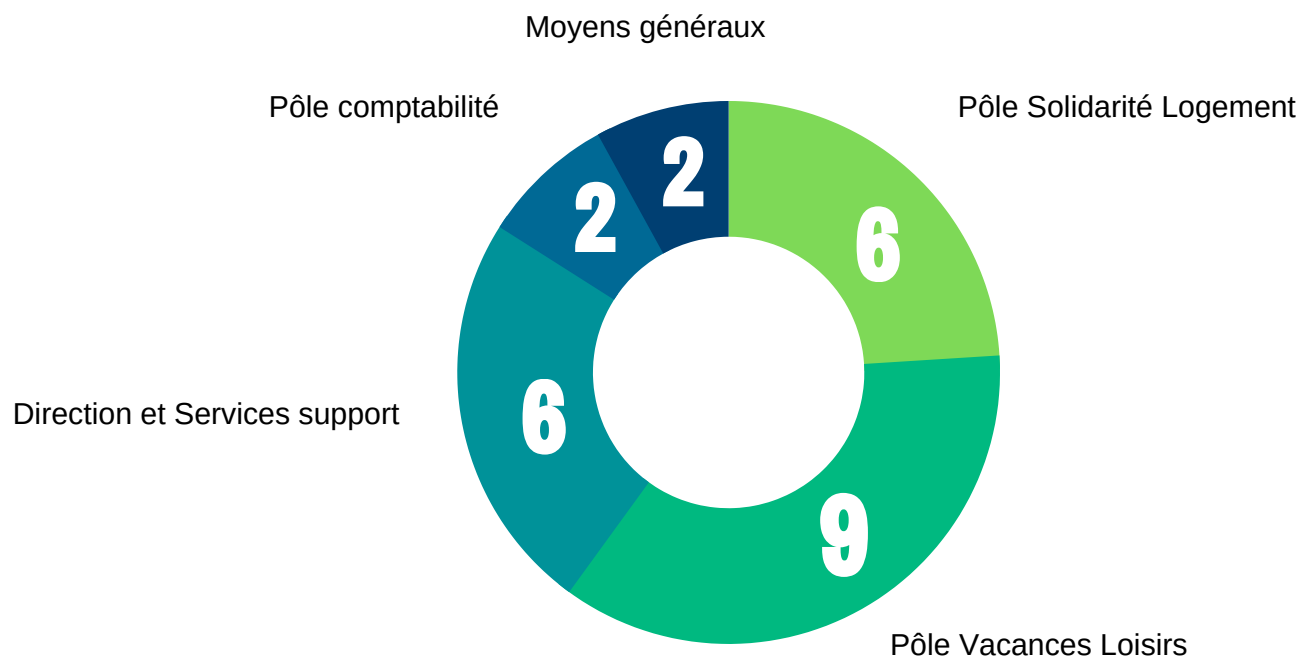
Exposition "journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie", à partir du 13 mai 2019





LES MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

LES RESSOURCES HUMAINES



Répartition des effectifs du personnel de la fondation par activité

25

SALARIÉS DE DROIT PRIVÉ

5

RECRUTEMENTS

6

DÉPARTS (DONT UN APRÈS
UNE PÉRIODE D'ESSAI NON
VALIDÉE)



LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les moyens financiers sont constitués de **subventions de l'État et de la Ville de Paris** (budget spécial de la préfecture de police) et de **ressources propres** à la Fondation Louis Lépine.

Les comptes de l'exercice 2018 ont été certifiés par le cabinet Ernst and Young, lors de la séance du conseil d'administration du 26 juin 2019.

LES SUBVENTIONS

La contribution financière du ministère de l'intérieur affectée à l'action sociale en faveur des personnels de la préfecture de police relevant d'un statut Etat, a été attribuée par une convention annuelle, signée le 16 avril 2019.

Par cette même convention, le ministère de l'intérieur a attribué et versé à la Fondation Louis Lépine **une subvention de participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 798 667€**.

Les subventions de la Ville de Paris ont été attribuées pour des **actions sociales ciblées** et affectées en faveur des personnels des administrations parisiennes, sur le budget spécial de la préfecture de police et votées par le conseil de Paris.

La préfecture de police a alloué à la Fondation Louis Lépine une subvention d'équilibre d'un montant de **266 222€** sur le budget spécial pour l'exercice 2019.

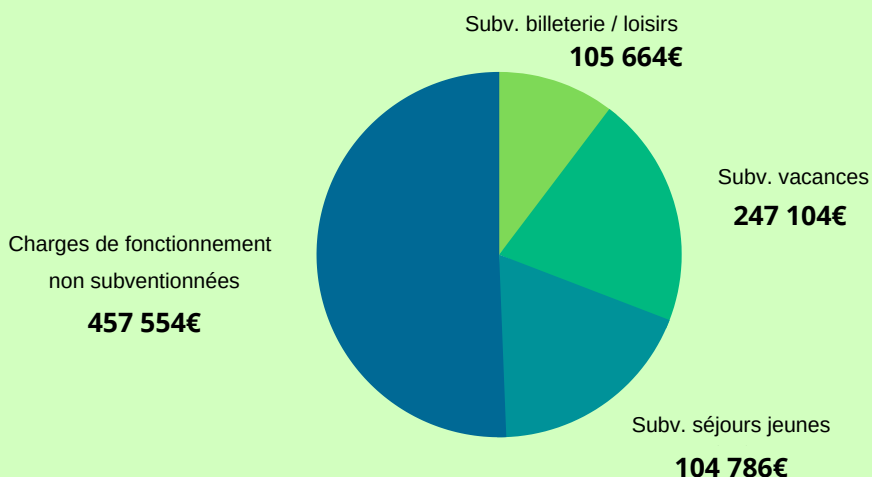
Par ailleurs, la ville de Paris a attribué une subvention exceptionnelle d'un montant de **120 000€** en faveur des familles des fonctionnaires victimes lors des événements dramatiques du 3 octobre 2019.

Au titre de l'exercice 2019, le montant des subventions versées à la Fondation Louis Lépine représente une participation financière totale de **2 244 481€**.

La part du Ministère de l'intérieur s'élève à **1 636 759€** et celle du budget spécial de la préfecture de police à **487 722€**.

Subventions attribuées et versées en 2019		Etat	Budget spécial PP	Ville de Paris		Total
Subventions spécifiques affectées aux actions sociales	1	777 830€	180 000€	120 000€		1 077 830€
Arbre de Noël		434 353€	0€			434 353€
Bourses scolaires aux orphelins et actions de solidarité financière		104 059€				104 059€
Séjours enfants centres de vacances		150 550€	160 000€		●	310 550€
Taxe foncière résidence Kremlin-Bicêtre		69 386€				69 386€
Travaux rénovation résidence Kremlin-Bicêtre		19 482€				19 482€
Chèques vacances			20 000€			20 000€
Subvention victimes du devoir				120 000€		120 000€
Prestations d'action sociale à réglementation commune	2	60 262€	41 500€	0€		101 762€
Séjours enfants (prestataires FLL)		60 262€	21 500€		●	81 762€
Classes découvertes, gîtes, VVF ...			20 000€		●	20 000€
Subventions d'équilibre	3	798 667€	266 222€	266 222€		1 064 889€
Total subventions	= 4	1 636 759€	487 722€	386 222€		2 244 481€

LES RESSOURCES PROPRES



Utilisation des ressources propres de la fondation

Les autres ressources de la fondation Louis Lépine s'élèvent à **1 042 028€** et proviennent de la rémunération des fonds propres (produits financiers des prêts octroyés et de placements de trésorerie) et des activités de ventes de prestations ou de services (contrats de distribution automatique, partenariats, carte loisirs de la fondation,...).

Les ressources propres contribuent à financer une partie des besoins de fonctionnement de la fondation et une large part des prestations proposées aux bénéficiaires.

Elles permettent de financer la totalité des subventions affectées à la billetterie loisirs et aux subventions des vacances en famille et de compléter les subventions du ministère de l'intérieur et du budget spécial de la préfecture de police à destination des séjours jeunes.

LES PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont constitués d'une part des revenus de l'activité des prêts et d'autre part des placements de trésorerie.

Sur l'année 2019, l'activité des prêts a généré un revenu de **112 311€**.

Les placements de trésorerie ont générés sur l'exercice 2019 un montant total de produits financiers de **209 576€**.

La réserve financière de trésorerie constituée en avril 2019 pour un montant total de 5M€ a permis de générer un revenu de **63 045€** sur 8 mois. Ce revenu s'ajoute aux produits des placements des valeurs mobilières de placements détenues pour **146 531€**.



LES RESSOURCES ISSUES DE LA DISTRIBUTION AUTOMATIQUE

Les distributeurs de boissons et d'en-cas

Les retours économiques de la distribution automatique s'élèvent, pour 2019, à **665 241€** dont 600 000€ de redevance pour les appareils de distribution automatique de boissons et d'en-cas dans le cadre du contrat avec la société Sélecta.

En 2019, le parc de distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas comptait 398 distributeurs répartis ainsi :

Type de distribution automatique	2016	2017	2018	2019
Boissons chaudes	220	229	205	195
En-cas - boissons froides	119	145	140	140
En-cas - boissons et produits frais	32	34	34	34
Boissons froides	27	27	26	25
Département	2016	2017	2018	2019
75 - Paris	236	272	254	247
92 - Hauts-de-Seine	52	51	50	50
93 - Seine-Saint-Denis	72	72	67	65
94 - Val-de-Marne	38	40	39	38
Total	398	435	410	400



Les autres appareils

Dans le cadre d'un contrat entre la fondation et la société Photomaton, 49 copieurs, 19 cabines photographiques et 1 borne d'impression photographique ont été implantés sur les sites de la préfecture de police et 3 laveries dans les résidences de la fondation. Les retours économiques pour la fondation s'élèvent à **65 241€** en 2019.

LES AUTRES RESSOURCES PROPRES

Kiosque spectacles

En 2019, la carte des loisirs et le kiosque spectacles ont contribué aux ressources propres de la fondation pour un montant total de **46 512€**.

Partenariats

En 2019, la Fondation a poursuivi sa mission sociale en développant des partenariats directs avec des prestataires opérant dans le secteur des vacances. Les partenariats ont rapportés **8 240€** à la fondation en 2019.

Carte Loisirs

L'accès aux **services de la fondation qui ne sont pas de l'action sociale est conditionné par la possession d'une carte des loisirs**. Cette carte coûte 5€ par an et peut être acquise en se présentant directement dans les locaux de la fondation, en faisant une demande par courrier ou en se connectant directement sur le site internet.

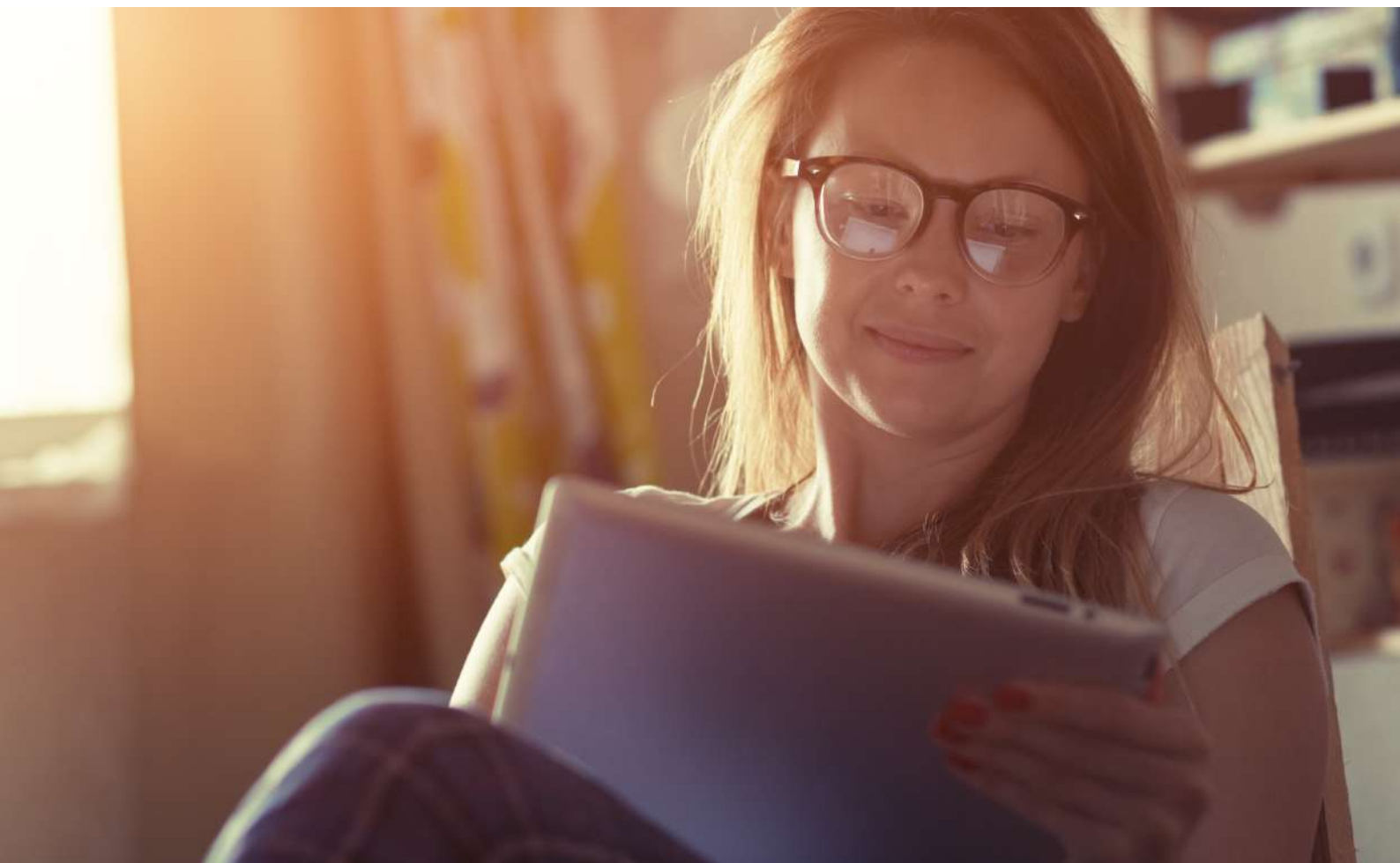
Au 31 décembre 2019, le nombre de cartes loisirs acquises ou renouvelées en ligne représente 70% contre 61% en 2018.



La totalité de ces ressources sont destinées à financer les prestations d'action sociale de la fondation.



COMMUNICATION & ÉVÈNEMENTS



LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La stratégie de communication de la fondation Louis Lépine s'articule autour de trois orientations majeures

**Le renforcement de la notoriété
de la Fondation Louis Lépine
auprès de ses bénéficiaires**

**L'évaluation de la satisfaction des
bénéficiaires afin d'améliorer la
pertinence de l'offre en matière
de prestations de solidarité
financière et de loisirs**

**Le développement de la stratégie
numérique et de l'usage des
services en ligne afin d'assurer une
équité d'accès aux prestations
pour les personnels quel que soit
leur lieu d'affectation
professionnelle ou de domicile**

LA FONDATION DIGITALE

LE SITE INTERNET



Le site internet présente l'actualité et l'ensemble des informations et formulaires relatifs aux prestations proposées par la Fondation Louis Lépine.

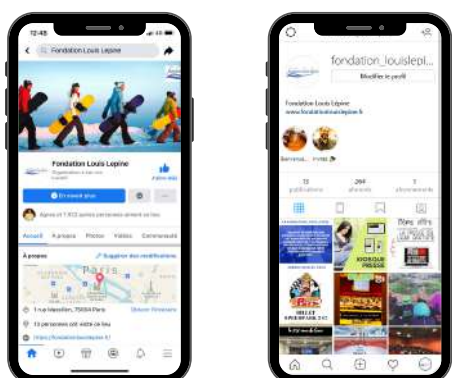
Accessible depuis le site, une billetterie en ligne sécurisée par des identifiants de connexion permet aux bénéficiaires d'acquérir à prix subventionnés des places de cinéma, des billets pour des parcs d'attractions, des concerts, des musées ou des monuments. Les bénéficiaires ont la possibilité d'acquérir ou de renouveler leur carte des loisirs en ligne.

LA LETTRE D'INFORMATION



La fondation diffuse une lettre d'information à 17 367 abonnés, en fonction des offres spéciales vacances et loisirs, et des actualités de la fondation en général.

LES RÉSEAUX SOCIAUX



La Fondation est présente sur le réseau social Facebook depuis 2016.

La page de la fondation comprend des informations relatives à son actualité et des offres de dernière minute du kiosque spectacles.

Un compte Instagram a aussi été créé pour relayer et partager des photos d'événements ainsi que des offres proposés par la Fondation.

À LA RENCONTRE DES BÉNÉFICIAIRES

Accueil des nouveaux arrivants

La Fondation Louis Lépine intervient lors des journées d'accueil des nouvelles promotions de commissaires et lieutenants, gardiens de la paix, adjoints de sécurité mais également pour les personnels administratifs nouvellement affectés aussi bien à Paris qu'en DTSP (92-93-94).

Ces interventions sont l'occasion pour les agents de **découvrir les prestations** proposées par la fondation en termes de solidarité financière (prêt social à taux zéro), de logements (trois résidences d'accueil) et de loisirs (vacances, billetterie).

Ces séances d'information intervenant tard par rapport à la date de prise de fonction des agents, la fondation va également à leur rencontre en école de police, quelques semaines avant leurs arrivées en région parisienne.

Permanences

En 2019, la fondation s'est déplacée sur les sites de la préfecture de police à Paris notamment au «Bastion», site de la direction régionale de la police judiciaire.

Ces visites sont l'occasion pour la fondation de venir à la rencontre des bénéficiaires afin de leur présenter l'ensemble des prestations de la fondation. De nombreux agents profitent de la venue de la fondation pour acquérir ou faire renouveler leur carte des loisirs.

Les visites de la fondation sont annoncées sur le site internet et dans la lettre d'information.



LES ÉVÈNEMENTS

FORUM VACANCES



Le forum vacances 2019 s'est tenu le 19 mars 2019 à Massillon. Il a réuni 57 partenaires vacances jeunes et prestataires vacances adultes. Les partenaires vacances avaient organisé, à la demande de la fondation, des tombolas sur leurs stands.

Les lots comprenaient cette année notamment :

- une croisière d'une semaine pour 2 personnes
- un séjour de 3 jours pour 2 personnes
- 2 nuits dans un cottage pour 4 personnes

CONCOURS DE DESSIN



Le traditionnel concours de dessin de la préfecture de police, organisé par la Fondation Louis Lépine s'est tenu le 16 octobre 2019.

Les enfants âgés de 5 à 17 ans ont dessiné sur différents thèmes selon leur âge. Les lauréats ont été conviés à une remise des prix qui s'est déroulée le 6 novembre 2019, dans les appartements du préfet de police.

CONCOURS DE NOUVELLES



La Fondation Louis Lépine a organisé en 2019 un concours de nouvelles.

Pour cette quatrième édition, il s'agissait de rédiger une nouvelle de cinq pages maximum sur le thème : « Où étiez-vous le 15 avril 2019 à 18h50 ? ».

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le jury doit se réunir pour délibérer.

LES ÉVÈNEMENTS

RUN PP



La fondation participe activement aux événements organisés par la sous-direction de l'action sociale de la préfecture de police.

En 2019, la fondation a contribué à l'organisation du Run PP, une course organisée dans l'enceinte du parc zoologique de Paris, le 5 novembre 2019.

JOURNÉE RETROUVAILLES ANCIENS DE LA PP



La Fondation Louis Lépine a organisé une journée de retrouvailles des anciens de la préfecture de police de Paris, le 6 novembre 2019.

Les participants ont pu profiter d'un apéritif organisé à la médiathèque, puis d'un déjeuner pour finir la journée en beauté avec une visite en bateaux-mouches parisiens.

MARCHÉ DE NOËL



Le marché de Noël organisé par la Fondation Louis Lépine s'est déroulé les 20 et 21 novembre 2019, rue Massillon et le 10 décembre 2019 au Bastion.

Une trentaine d'exposants se sont réunis pour proposer divers produits alimentaires et idées cadeaux (maroquinerie, bijouterie...). L'évènement était accompagné d'un photobooth.

La délocalisation de l'évènement hors de l'hôtel préfectoral ainsi que la distribution des prestataires sur 4 salles n'ont pas favorisé le taux de fréquentation de l'évènement

LES ÉVÈNEMENTS

CALENDRIER DE L'AVENT



La fondation a organisé en 2019, pour la première fois, un calendrier de l'avent digital, du 1er au 20 décembre.

Une lettre d'information était envoyée et les bénéficiaires devaient cliquer sur l'offre du jour pour accéder à une page du site web de la fondation.

Il y avait parmi ces offres :

- des places pour le concert de Paul McCartney
- des places pour survoler Paris en réalité augmentée
- un accès à la presse en ligne gratuitement

ARBRE DE NOËL



La fondation a invité ses bénéficiaires à l'arbre de Noël au Parc Floral de Paris à Vincennes les 7 et 8 décembre 2019.

12 304 enfants âgés de 4 à 12 ans révolus ont été invités, avec leurs parents, à "La fête foraine de Noël".

4 933 cadeaux de 30€ sous forme de lettre-chèque dématérialisée ont été commandés pour distribution aux parents des enfants de moins de 4 ans, qui n'assistaient pas au spectacle.

Le coût de l'arbre de Noël s'est élevé à **525 153€**, comprenant l'événement et les cadeaux remis aux enfants. Il a été subventionné par le ministère de l'intérieur pour un montant de 483 458€ et par le budget spécial de la préfecture de police pour un montant de 41 695€.





fondation louis lépine